



### Compte rendu de la réunion de commission du 20 avril 2023

- 1- Le remplacement de Mr LAURENT Alexandre pour le championnat triplète adulte et/ou le qualificatif pour le national a été validé.  
Son remplaçant devra être un joueur libre ayant effectué au moins 8 concours en triplète.
- 2- Le championnat de l'Aube doublette toutes catégories est déplacé au dimanche 2 juillet 2023, même horaire.
- 3- Le concours du 6 mai 2023 devant se dérouler en poule sera finalement organisé en 4 parties, fin des inscriptions : 13h50.
- 4- Possibilité aux clubs de vendre des boissons en gobelet et/ou en boissons individuelles, sans changement de tarif.
- 5- En cas de nouveau club, il a été décidé de ne pas établir de quota du nombre de démissions.  
Le ou les nouveaux président(s) siégeront obligatoirement à la commission.  
Lors de la prochaine élection, les présidents feront automatiquement partis de la commission.  
Le reste des postes à pourvoir, sera équitablement réparti pour chaque club, avec un nombre maximal de 6 postes (présidents + membres élus) + le délégué départemental UFOLEP.  
Les modalités de nomination des membres se fera au bon vouloir de chaque club.

Rappel : Pour les triplètes déclarées, le championnat triplète TC n'est pas obligatoire dans la même formation, les joueurs peuvent changer d'équipe.

Le président